



Le plan pour  
la mixité sociale  
laisse un goût  
d'inachevé

Education

PAGE 13

FRANCE

# Mixité sociale à l'école : de l'ambition... aux petits pas

Le plan, présenté mercredi par le ministre de l'éducation, pour favoriser le brassage des élèves laisse à certains observateurs un goût d'inachevé

C'est peu de dire que le plan du ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, sur la mixité sociale des établissements scolaires était attendu. Une ambition affirmée dès sa nomination, des mois de discussions avec des acteurs du public et du privé sous contrat, des annonces plusieurs fois reportées sur fond de dissensions politiques... Ce sujet, érigé en priorité par l'historien spécialiste des minorités, a aiguisé les attentes de la communauté éducative, dans un système où l'origine sociale des élèves pèse lourdement sur leur destin scolaire ; suscité l'intérêt d'une partie de la gauche, qui voit dans la

mixité le terreau de la promesse républicaine d'égalité des chances ; et provoqué l'indignation de la droite, attachée à la défense de la liberté d'enseignement.

Après une semaine de communication chaotique, Pap Ndiaye a signé en petit comité, mercredi 17 mai, un protocole avec le Secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC), puis a communiqué son plan global, regroupant les mesures prévues pour les deux secteurs privé et public. Sans qu'il s'agisse d'obligations, l'enseignement catholique s'engage principalement dans son protocole à augmenter de « 50 % en cinq ans le nombre d'établissements proposant des contributions familiales

modulées en fonction des revenus » ainsi qu'à « doubler le taux d'élèves boursiers en cinq ans, dans les établissements où les familles bénéficient d'aides sociales » équivalentes à celles du public.

Le 11 mai, le ministre avait demandé aux recteurs d'être en mesure de répondre à l'objectif de réduire « les différences de recrutement social entre établissements publics de 20 % d'ici à 2027 » grâce à des « outils » à adapter sur chaque territoire, et de créer « avant l'été » une « instance de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale et scolaire ».

C'est l'aboutissement en deux temps d'un plan élaboré depuis des mois et qui a viré au feuilleton





politique. L'égalité des chances et la réussite des élèves passent par « l'implantation de filières d'excellence dans l'éducation prioritaire et par le renforcement de la mixité scolaire », expliquait Pap Ndiaye dès sa conférence de presse de rentrée, le 26 août 2022, alors que la thématique a toujours été absente du discours du président de la République, Emmanuel Macron, et avait disparu de l'agenda politique pendant cinq ans, sous le ministère de Jean-Michel Blanquer.

Le sujet devient incontournable avec la publication des indices de position sociale (IPS), en octobre 2022, qui fait entrer l'enseignement privé sous contrat dans l'équation. Ces indicateurs – qui permettent de déterminer le profil social des établissements –, rendus publics pour la première fois à la suite du recours devant le tribunal administratif d'un journaliste, jettent une lumière crue sur la ségrégation scolaire.

On savait déjà que les collèges privés sous contrat scolarisent moins de 17 % d'élèves d'origine sociale défavorisée et concentrent 40 % d'élèves très favorisés, des proportions strictement inverses dans le public. Les IPS rendent ces chiffres généraux plus concrets en les transposant au niveau de chaque établissement. Ceux du privé représentent moins de 4 % des 10 % des collèges les plus défavorisés du pays, mais près des deux tiers des 10 % les plus favorisés.

#### Terrain miné

Le 13 octobre, M. Ndiaye se positionne dans *Le Monde* : « J'attends de l'enseignement privé sous contrat qu'il participe aussi à cette politique de mixité scolaire. » Le terrain est miné, quarante ans après la dernière manifestation de la « guerre scolaire », en 1984, avec le projet, au final abandonné, du ministre Alain Savary de créer un grand service public et laïque d'enseignement. Un plan d'envergure est mis sur les rails, avec une

« boîte à outils » pour les établissements des différents territoires et la signature d'un protocole avec l'enseignement catholique.

Le ministre se montre très déterminé. Devant les sénateurs, début mars, le ton est offensif : « Il est normal d'exiger de l'enseignement privé sous contrat qu'il favorise la mixité sociale des élèves, en s'engageant dans une démarche contractualisée. » Le 14 avril, il l'assure encore dans *Le Figaro* : « Il y aura bien des objectifs chiffrés » pour l'enseignement privé sous contrat. Face aux prises de parole virulentes de la droite, qui l'accuse de vouloir rallumer la « guerre scolaire », le ministre atténue par la suite son discours, rappelant systématiquement que son premier champ d'action pour la mixité reste l'enseignement public.

Dans son entourage, on juge les attaques des élus « en déconnexion avec les discussions toujours cordiales avec l'enseignement catholique ». Le SGEN l'affirme aussi : « Le fond de l'accord n'a pas été l'objet d'un bras de fer. Les équilibres sont trouvés depuis longtemps. » Mais, dans un climat politique tendu

par la réforme des retraites, l'Elysée n'en invite pas moins son ministre à temporiser. M. Macron ne s'en cache pas : « Il ne faut pas réveiller les vieux conflits », déclare-t-il dans *L'Opinion*, lundi 15 mai.

Le plan final laisse à beaucoup d'observateurs un sentiment ambivalent. Pour les acteurs du système éducatif favorables à la mixité, comme les syndicats d'enseignants, Pap Ndiaye a au moins le mérite d'avoir porté le sujet au premier plan. Pour la première fois, des objectifs chiffrés ont été assignés aux recteurs. Pour la première fois, aussi, depuis 1992 et les accords Lang-Couplet sur le recrutement et la formation des enseignants du privé, l'enseignement catholique prend des engagements avec l'Etat.

« Certes, ce plan manque d'ambition et n'est pas à la hauteur des enjeux. Mais il marque un petit pas s'il

est effectivement mis en œuvre, juge Alexis Torchet, du SGEN-CFDT. Au niveau public, le pilotage par les rectorats peut permettre une relance. Côté privé, l'enseignement catholique reconnaît enfin une partie de sa responsabilité sur les questions de mixité. »

Ces mesures laissent cependant chacun circonspect quant à leur future traduction. Pour le privé, les engagements ne sont pas contraignants pour les établissements et, pour certains, conditionnés à l'octroi d'aides publiques n'étant pas du ressort de l'Etat. Pour le public, la plupart des mesures proposées aux recteurs sont suspendues à l'action des collectivités, notamment sur la carte scolaire.

Ce recours au local, obligatoire depuis le transfert de cette compétence aux collectivités en 2004, n'est pas neutre. « Il peut favoriser les clientélismes, commente Lorenzo Barrault-Stella, chargé de recherche en sociologie politique au CNRS. Le lobbying pour éviter un redécoupage des secteurs peut être très fort par endroits et la crainte de la fuite vers le privé ajoute un frein à l'action pour les collectivités. »

Il revient alors à l'Etat d'afficher un volontarisme politique susceptible de créer un effet d'entraînement. Or, jusqu'à présent, peu de collectivités, excepté celles déjà engagées dans des actions, se sont montrées volontaires pour bouger radicalement les lignes. « Pap Ndiaye paie son inexpérience politique. Les grands discours ne suffisent pas. Il faut être capable de faire de la tactique, d'aller négocier pied à pied avec les élus locaux, pour ensuite avoir des relais et porter le sujet au plus haut niveau », remarque un ex-acteur du sujet au ministère.

#### Occasion manquée

De quoi alimenter un sentiment d'inachevé, voire le goût amer d'une occasion manquée, notamment concernant l'implication du privé. « Le moment était bien choisi. La publication des indicateurs de position sociale a permis





*d'objectiver le séparatisme à l'œuvre et de légitimer une action publique capable de faire contre-*

*point aux résistances qui s'activent toujours», analyse Najat Valaud-Belkacem, dernière ministre de l'éducation à avoir entrepris des actions en matière de mixité, en 2016. « Il y avait un alignement des planètes pour proposer des mesures fortes, nous en attendions beaucoup », relaie Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU, à qui la lecture du protocole sans contrainte pour le privé fait dire : « Tout ça pour ça. »*

Pap Ndiaye, lui, compte toujours sur « la mobilisation, l'engagement et la persévérance de tous ». « Promouvoir partout la mixité sociale, c'est permettre l'enrichissement de tous, c'est construire un socle commun pour tous, c'est promouvoir l'unité nationale », écrit-il en conclusion de la présentation du projet global. Reste à savoir si ce message permettra d'engager une dynamique ou s'avérera un vœu pieux. Le ministère prévoit les premières mises en œuvre en 2024, avec des bilans annuels pour évaluer les effets des mesures, dans le public comme dans le privé. ■

SYLVIE LECHERBONNIER  
ET ELÉA POMMIERS

**Pour les syndicats  
d'enseignants,  
le ministre a au  
moins le mérite  
d'avoir porté  
le sujet au  
premier plan**





Dans une classe de l'Institut Sainte-Geneviève, établissement scolaire privé sous contrat, à Paris, le 12 mai 2020.

PHILIPPE LOPEZ/AFP

## Ndiaye « ne compte pas démissionner »

Critiqué pour le manque d'ambition de son plan sur la mixité sociale à l'école, le ministre de l'éducation nationale poursuit son chemin. « *Je trace ma route* », explique Pap Ndiaye au *Monde*, précisant qu'il « *ne compte pas démissionner* ». « *Toutes les conditions sont réunies pour que j'exerce mon travail. Si ce n'était pas le cas, je serais parti, mais ce moment n'est pas venu* », affirme-t-il. Il balaie tout autant le procès que lui font ses détracteurs, en particulier à droite et à l'extrême droite, l'accusant de défendre une « *idéologie woke* ». « *Comment pourrais-je réagir autrement que par le mépris à de telles sornettes ? (...) Les caricatures que l'on fait de moi m'indiffèrent. Quand elles viennent de l'extrême droite, je les porte comme un badge d'honneur* », affirme-t-il.

